L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 2 DECEMBRE 1883.

LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Dans les récentes discussions de la Société d'économie politique, où l'on s'est occupé de la situation de notre commerce extérieur et des moyens propres à développer notre exportation, il a été plusieurs fois question de l'institution de chambres de commerce françaises à l'étranger. A l'exemple de ce que font déjà, au loin, un certain nombre de nos concurrents, à l'exemple des Anglais entre autres, qui possèdent une chambre de commerce très active, très pratique, au milieu de nous, à Paris même et ailleurs, la France aurait avantage à créer, dans les régions où ses produits sont connus et appréciés, des centres, des groupes de négociants unis par un intérêt commun et patriotique.

L'institution, du reste, ne serait pas bien difficile à organiser, si l'on voulait simplement imiter ce qui a été réalisé aux Etats-Unis. M. d'Abzac, consul de France à la Nouvelle-Orléans, nous donnait précisément, au sujet de la chambre à la fondation de laquelle il a lui-même activement coopéré, des détails qui intéresseront certainement les commerçants parisiens.

Cette chambre de commerce française de la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis) a été créée, disons-nous, en 1875 76, par M. le vicomte d'Abzac, alors gérant, aujourd'hui consul général, chargé du consulat dans cette ville. C'est la première chambre française qui ait jamais existé à l'étranger.

A cette époque, on tenait pour constant, en France, qu'une création de ce genre était impossible, en raison des difficultés offertes par le tempérament national. A la Nouvelle-Orléans même, tout le monde était d'avis que les principaux négociants de notre nation, dont plusieurs n'avaient jamais eu de rapports personnels avec le consul, ne consentiraient pas à négliger leurs affaires pour travailler au bien commun, non plus qu'à révéler au public les connaissances spéciales acquises par eux au prix du sacrifice de leur argent et de leur temps.

L'initiative intelligente et ferme de M. d'Abzac, sa confiance dans les côtés généreux du caractère français, triomphèrent de tous les obstacles vrais ou supposés. Non seulement il organisa la chambre et lui fit accepter un règlement sévère, destiné à apaiser les craintes possibles de l'administration française sur l'initiative prise par lui; mais, avec le concours des membres de la chambre et de la colonie tout entière, une enquête détaillée et approfondie, portant sur tous les points qui pouvaient intéresser notre colonie, fut opérée dès les débuts de l'institution.

Cette enquête portait sur les points suivants: à l'*importation*, les articles de Paris, meubles, objets d'art et articles divers, les tissus, les vins, liqueurs et conserves; à l'*exportation*, les cotons, les tabacs, céréales, peaux, merrains, bois de construction et articles divers; plus la navigation et les assurances maritimes, et, enfin, l'immigration.

Le comité d'enquête se composait de MM. le vicomte Paul d'Abzac, consul général de France, président; Maignan (Victor), négociant, chevalier de la Légion d'honneur, Carrière (A.), négociant commissionnaire; Limet (F.), directeur-propriétaire de l'*Abeille de la Nouvelle Orléans*; Pontz (P.), négociant-commissionnaire; Larue (Edg.), ancien négociant, président de l'*Union Française*; Grand (L.), négociant-agent de la Compagnie Transatlantique; Bayle (J.), importateur d'articles de Paris; Merilh (E.), négociant-commissionnaire, maison A Kocherean et Cie; Séguin (J. B.), ex-lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur; Coutin (A.), négociant; Tujague (F.), importateur d'articles de modes; Laborde (F.), négociant; de Gas (R.), négociant; Vallon (L.), courtier de change.

Nous tenons à citer les noms des promoteurs de cette œuvre patriotique, qui ont compris alors les véritables intérêts de notre commerce.

L'enquête fut publiée en 1876, à Paris, chez Guillaumin, et distribuée dans nos principaux centres commerciaux et industriels; elle fut aussi présentée à la Société d'économie politique de Paris. Toutes les chambres de commerce de France adressèrent à M. d'Abzac des accusés de réception extrêmement flatteurs pour la colonie de la Nouvelle-Orléans et pour lui. La chambre de Bordeaux, dans une lettre officielle signée de son vice-président, M. Lalande, demanda même au ministre des affaires étrangères d'envoyer à tous nos ministres et à nos consuls cette même enquête, en leur prescrivant de la prendre pour modèle et d'organiser des chambres de commerce partout où il y aurait des Français en nombre suffisant.

M. d'Abzac ayant été envoyé au consulat de Riga [Russie], reconstitua avant son départ la chambre de la Nouvelle-Orléans, comme institution libre. Le président actuel est M. A. Carrière, doyen du commerce de notre nation dans cette ville.

Tous les ans, la chambre imprime un rapport général sur l'état de notre commerce avec la Nouvelle-Orléans et des statistiques fort intéressantes. Parmi les membres qui ont fourni les travaux les plus importants, citons MM. Félix Limet, A. Coutin, L. Vallon et Guillemet.

Parmi les résultats heureux dus à l'initiative de la chambre, il faut citer l'établissement de la ligne entre le Havre, New-York et la Nouvelle-Orléans (Compagnie commerciale maritime) et le maintien de la ligne de la Compagnie générale transatlantique.

La chambre a proposé, il y a trois ans, dans une lettre adressée à son fondateur, M. d'Abzac, la création d'une Banque franco-louisianaise, au capital de vingt-cinq millions de francs, ayant pour but de faire des avances sur les récoltes, des prêts sur produits et sur titres, des assurances, etc. Il est regrettable que le krach financier n'ait pas permis l'établissement d'une société qui aurait donné de grands profits aux actionnaires et assis sur des bases indestructibles la prépondérance de la France dans son ancienne colonie.

En diverses circonstances, la chambre a prêté aux Français et au consul un moyen d'action vigoureux pour protéger notre influence et redresser les torts faits à nos nationaux. En un mot, il y a là une institution utile qui grandira encore si le ministère des affaires étrangères joint, comme il faut l'espérer, son influence à celle du ministère du commerce, pour développer cette idée.

Du reste, plusieurs villes d'Amérique ont suivi l'exemple de la Nouvelle-Orléans. Lima, Montevideo, Valparaiso, sauf erreur, ont maintenant des chambres de commerce françaises. Il est question d'en créer une à Mexico.

Comme nous l'annoncions il y a quelque temps, M. Hérisson, ministre du commerce, a institué une commission extra-parlementaire où se rencontrent un grand nombre de notabilités commerciales, administratives et politiques. Nul doute que nos consuls, et même nos ministres, ne finissent par s'associer à un mouvement qui aura le plus heureux effet sur le développement de nos relations avec l'étranger. Il est grand temps que le pays s'occupe de ce qui se passe au dehors, si notre commerce veut conserver ses débouchés, sans cesse attaqués par la concurrence, et s'en assurer de nouveaux.

Rappelons enfin la création récente du *Journal des chambres de commerce*, dont le directeur est M. de Griaux, et du *Journal officiel du commerce français*, publié sous les auspices de M. Renard, chef du bureau des renseignements commerciaux au ministère du commerce. Nous aurons prochainement à faire d'intéressants emprunts à ces publications, nées sous la pression d'un besoin nouveau du monde commercial en France, dont les intérêts sont compromis par une trop longue indifférence et une ignorance regrettable des procédés usités parmi nos rivaux.

CHARLES LETORT.

[Dans *Le Soir* de Paris.]

Pour être impartial, il faut avouer que le père est à la fille ce que la mère est à son fils; ni plus ni moins.

En vérité, Monsieur et Madame n'ont pas grand'chose à se reprocher mutuellement. Ici et là, même faiblesse, même tendresse aveugle.

La mère, elle aussi, se sent fière et rajeunie au bras de son cher garçon; elle redevient coquette pour faire honneur à ce joli cavalier de vingt ans et si par hasard il vient poser sa tête sur l'épaule maternelle, la pauvre femme est désarmée, vaincue d'avance, son cœur s'émeut, sa raison bat la campagne, les larmes lui viennent aux yeux. Et dans ces moments-là, l'indulgence lui semble trop sévère, car tout est charmant de ce qui vient de lui; ses fautes même ne sont plus que des peccadilles, presque des séductions qu'on pourrait lui envier. Aveuglement déplorable!

Cela est bientôt dit, mais que faire? Est-ce que l'on peut juger froidement ceux auprès de qui l'on a laissé son cœur tout entier? A quel moment de la vie une mère peut-elle se dire: "Les liens qui m'unissaient à mon fils sont à jamais rompus; cet enfant n'est plus moi; je vais le juger comme l'enfant d'une autre, en philosophe et sans partialité."

Est-ce que cela s'est jamais vu?

LOUISIANE

Le *Sugar Bowl* (Nouvelle-Ibérie), du 27 novembre:

Les planteurs sucriers ont été véritablement favorisés du ciel durant tout le temps de leur récolte. Bien qu'il fît trop chaud, la canne était si mûre, et le jus si riche, que le sirop a granulé avec une grande rapidité. La moyenne du rendement de la canne en sucre, par tonne, est plus forte que celle de l'an dernier. Il est seulement à regretter que la plante, dans le courant de l'année n'ait pu grossir et grandir davantage. Mais les résultats sont bien supérieurs à ceux que l'on attendait depuis trois mois, et les planteurs sont dans la jubilation. Les froids que nous avons eus, dernièrement, au lieu de nuire à la canne lui ont, au contraire, fait beaucoup de bien. On peut affirmer, aujourd'hui, que la récolte est sauvée. Viennent des froids intenses, il ne leur resterait pas grand chose à endommager.

Bon nombre de planteurs ont déjà achevé leur roulaison; ceux-ci auront fini, cette semaine, ceux-là, la semaine prochaine.

Sur l'habitation de M. C. T. Cade, paroisse Ibérie, les travaux ont été terminés samedi passé; la canne a rendu une moyenne de huit tonnes l'arpent.

Sur l'habitation Hope, le tonnage, par arpent, a été de 7 à 13.

M. E. A. Duchamp, dit l'*Observer*, de St-Martinville, a obtenu, sur son habitation *Martinique*, 1800 livres de sucre l'arpent de souches, et 2000 livres l'arpent de plant de cannes. Il espère faire 400,000 livres, cette année, sur ses deux habitations; il convertit sa canne en sirop, puis il l'envoie à la raffinerie de MM. Steele et Clarke.

Dans la paroisse St-Jacques, comme dans la plupart des autres paroisses, du reste, le rendement a considérablement augmenté, depuis le commencement de la roulaison. La moyenne est d'un boucaut et demi par acre.

Plusieurs planteurs finiront leurs travaux cette semaine, dit le *Foyer Créole*.

Un correspondant de la *Morgan City Review* écrit que M. Edouard Sillan, sur l'habitation Desligne, paroisse Ste-Marie, compte granuler 5,000,000 de livres de sucre, cette saison; il a deux vacuum pans fonctionnant, et il espère en acquérir un troisième, l'an prochain.

- Le "Sugar Bowl" vient d'ouvrir des bureaux à la Nouvelle-Orléans, No. 6 rue du Camp, coin Canal.

Le *Lake Charles Commercial*, paroisse Calcasieu, du 1 septembre publie une correspondance de la station Welsh, Lacasine, nous y puisons les détails suivants:

La récolte de riz est achevée; la plus grande partie a été écalée; elle est prête à être expédiée pour le marché. Le rendement a été plus grand qu'on ne s'y attendait, et si les prix se maintiennent, tout le monde sera satisfait. Le prix du riz n'est pas si élevé que l'an dernier, mais il y a concurrence entre les acheteurs, et l'on en obtient le plus haut prix possible.

Il y a eu des pertes occasionnées par les pluies et les récoltes versées; au demeurant la moisson est excellente.

Le *Daily Democrat* (Shreveport,) du 25 novembre:

La rivière a baissé de 3 pouces, depuis 24 heures; elle marque maintenant 5 pieds 8 pouces au-dessus des basses eaux.

Le "Cornie Brandon" est arrivé ici de Last Point, hier soir, avec 215 balles de coton, et 1502 sacs de semence de coton pour la fabrique de Hamilton. l'"Alpha" est arrivé aujourd'hui avec 168 balles de coton, provenant de Jefferson, Texas.

Deux chefs d'œuvre viennent d'être découverts dans la bibliothèque de l'Institut. Ce sont deux globes en airain, d'un travail remarquable, dont la monture en ébène est ornée de belles figures de bronze d'un grand caractère. Nul ne connaissait la provenance de ces globes magnifiques, dont le diamètre est de 47 centimètres.

M. Lalanne vient de retrouver le nom de leur auteur. En consultant la *Bibliothèque lorraine* du bénédictin dom Calmet, il y trouva un article élogieux en faveur d'un certain Jean L'Hoste, mort à Nancy, sa patrie, le 8 août 1631, qui s'intitulait "mathématicien, conseiller et ingénieur ès fortifications des pays de S. A. le duc de Lorraine." Dans l'un des ouvrages de mathématicien, il parle de "deux globes de bronze, d'une grandeur bien notable, faits pour Son Altesse, sur lesquels, dit-il, j'ai tracé et buriné par un travail de sept à huit ans, et y ai apporté toutes les singularités, tant de la mer que des orbes célestes."

Sur chacun de ces globes se trouve gravée une inscription latine, où J. L'Hoste dédie son ouvrage à Henri II, duc sérénissime de Lorraine. Le premier en date, le globe terrestre, porte le millésime de 1615; le second, la sphère céleste, est de 1618. Pour cette dernière l'auteur annonce avoir utilisé les observations de Tycho Brahé et des autres astronomes.

On ne sait comment ces chefs-d'œuvre sont arrivés à la bibliothèque de l'Institut; mais on peut conjecturer que lors de l'occupation de Nancy par les Français au dix-septième siècle, ils auront été transportés à Paris, puis donnés à l'ancienne Académie des Sciences au Louvre, avec le mobilier de laquelle ils passèrent au collège des Quatre-Nations, lors de la création de l'Institut.

Notre jugement est comme ces phares dont l'éclat n'apparaît qu'à trois lieues de la côte: ce n'est qu'à distance et de fort loin que nous voyons les choses un peu clairement.

Mlle Nevada, de l'Opéra-Comique de Paris, était allée rendre visite à une de ses amies de l'avenue du Bois-de-Boulogne et avait emporté avec elle des coupons d'obligations et d'actions américaines représentant une valeur totale de *six cent mille francs*.

Quand elle revint elle s'aperçut qu'elle avait perdu son précieux paquet.

Elle a cherché partout, mais ses recherches ont été infructueuses.

Le commissaire de police, aussitôt prévenu, a fait télégraphier dans toutes les directions pour arrêter le payement de ces coupons.

Ce n'était pas assez de l'oleo-margarine! voilà que les Américains se mettent à *fabriquer* de la crème. Les journaux de Baltimore nous en donnent la recette: 70 0/0 de saindoux et 30 0/0 de bon beurre; avec cela on fait une crème qu'on peut vendre de 20 à 22 cents, en réalisant de très beaux profits; et la mixture quand elle est bien faite, "ressemble tellement à de la crème véritable, que les experts les plus habiles ne peuvent saisir la différence."

Un de ces industriels qui exploitent la vanité humaine au moyen de "biographies universelles" de "panthéons littéraires" et autres collections de faux renseignements, se présente hier chez un de nos jeunes confrères pour lui demander des notes sur son passé.

Je n'ai pas de passé, monsieur, répond l'écrivain impatienté.

—Mais monsieur, croyez que notre publication sera très sérieuse: nous donnerons la biographie de tous les écrivains, artistes, grands industriels, hommes politiques; vous serez en très nombreuse compagnie.

—Monsieur, je n'aime pas les foules.

—Cependant, si vous vouliez bien me donner quelques renseignements inédits; j'ai déjà la liste de vos ouvrages, le lieu de votre naissance, le nom du collège où vous avez fait vos études.

—Il vous manque le détail le plus important, monsieur: j'ai assassiné les divers membres de ma famille pour hériter plus rapidement. Ils me l'ont d'ailleurs beaucoup reproché. J'ai l'honneur de vous saluer.

Ce que coûte une cuisinière à Paris.

Un ménage parisien, dit le *Voltaire*, paye une cuisinière à raison de quarante francs par mois, ou quatre cent quatre-vingts francs par an.

Mettons pour la nourriture, le blanchissage et le logement de cette cuisinière, deux francs cinquante centimes par jour, ou soixante-quinze francs par mois, ce qui fait une dépense annuelle de neuf cents francs.

Ajoutons enfin pour les exercices chorégraphiques de l'anse du panier quarante-cinq francs par mois—nous sommes modestes!—et nous avons cinq cent quarante francs de plus au bout de l'année.

Toutes ces sommes réunies égalent dix-neuf cent vingt francs par an; en chiffres ronds: deux mille francs, car il faut aussi tenir compte des étrennes du jour de l'an, et de maint autre petit profit.

Donc, la moindre cuisinière coûte à Paris deux mille francs par an dans les ménages d'une aisance moyenne.

Une ménagère travailleuse et rangée qui saurait se passer de cuisinière et qui placerait la somme ainsi économisée à intérêts composés à 4 0/0, chaque année, aurait amassé au bout de dix ans, vingt-deux mille francs!

Elle aurait alors 880 francs de rente.

Et, au bout de vingt ans de cette sage économie, la ménagère aurait une rente au moins égale à la dépense qu'elle eût fait chaque année pour sa cuisinière. Voilà ce qu'on pourrait appeler de l'économie domestique.

SPECTACLES BALS, &c

GRAND OPERA-HOUSE.
RUE DU CANAL,
(Entre Bourbon et Dauphine.)
D. BIDWELL.......... Directeur
Commençant Lundi soir, 3 décembre,
La fameuse artiste américaine,
CLARA MORRIS,
Secondée par M. GUSTAVUS LEVICK et une forte troupe dramatique.
Sous la direction de M. FRANK L. GOODWIN.
Durant le susdit engagement les drames suivants seront donnés:

LUNDI, MARDI SAMEDI EN MATINÉE.	THE NEW MAGDALEN.
MERCREDI Et JEUDI SOIRS.	ARTICLE 47.
VENDREDI SOIR	CAMILLE.

La Troupe Dramatique de Morris, secondant M. GUSTAVUS LEVICK, donnera, aux prix réguliers—
Dimanche, 2 déc., et Jeudi en matinée—THE MARBLE HEART.
Dimanche soir, 9 déc.—THE TICKET-OF-LEAVE-MAN.
Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 a. m. à 10 p. m. 1er déc—

Théâtre de l'Opéra.
M. A. J. DEFOSSEZ.......... Directeur
DIMANCHE 2 décembre 1883,
HAYDEE,
Opéra en 3 actes, musique d'Auber.
MM. VALDEJO, BONHIVER, PUGET, VERGER; Mmes JOUANNY ET DORSAY.
Et le Grand Ballet du Trouvère—Mlle Rosier et le corps de ballet.
LUNDI, 3 décembre—11e soirée d'abonnement,
FAUST,
Grand opéra en 5 actes et 8 tableaux, musique de Gounod.
Avec MM. LESTELLIER, BONHIVER, MAUGÉ; Mmes VILLANOVA, Dorsay et Raisin.
Au second acte—Ballet de la KERMESSE.
Au 5me acte—Le VALPURGIS.
Grand Ballet dansé par Miles Roz..., Guillerme, Gossi et le corps de ballet.
MARDI, 4 décembre—14e soirée d'abonnement,
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand Opéra en 4 actes. Musique de Donizetti.
MM. VALDEJO, Maugé, Puget, Frederic, Verger, Mme JOUANNY.
MERCREDI, 5 décembre. Grande soirée extraordinaire au prix du dimanche.
LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ,
Opéra en 3 actes, Musique d'Ambroise Thomas.
MM. Valdejo, Bonhivers, Puget, Frederic, Miles Jouanny, Dorsay et Pholia.
JEUDI, 6 décembre,—15e soirée d'abonnement,
LA JUIVE,
M. LESTELLIER, Mmes VILLANOVA et JOUANNY.
GRAND BALLET.
2 déc—

Librairie Francaise,
59 - - - Rue de Chartres - - - 59
COIN BIENVILLE.
H. BILLARD.
Reçu par les derniers arrivages d'Europe et de New-York un STOCK COMPLET de
Livres classiques
Et de FOURNITURES POUR ECOLES, PAPETERIE fine, REGISTRES, PORTEFEUILLES, MEMORANDUMS, Etc.
Ainsi qu'un choix considérable de PORTE-MONNAIES, SACS POUR DAMES PORTE-CARTES, AGENDAS DE POCHE ETUIS A MUSIQUE, Etc., Etc., genres et modèles nouveaux.
Albums à Photographies! Albums à Photographies!
Le choix le plus riche, le plus complet, et les modèles les plus nouveaux, reliures maroquin, cuir de Russie, peluche soie, fleurs et ornements dorés. Cet assortiment comprend tous les modèles nouveaux.
Depuis le meilleur marché jusqu'aux reliures les plus riches.
La LIBRAIRIE FRANÇAISE reçoit chaque semaine les ROMANS NOUVEAUX, et a toujours en main les ŒUVRES COMPLÈTES des AUTEURS CONTEMPORAINS.
Librairie Française et Américaine, GROS ET DETAIL,
En vente à la Librairie Française:
Les ŒUVRES de ALFRED MERCIER.
L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS, suivie de l'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, par Madame M. D. GIRARD.
L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE racontée aux enfants louisianais, par Madame LAURE ANDRY.
Souvenirs d'Amérique et de France par une Créole, un magnifique volume, $1 50.
11nov—

TAPIS.
Il vient d'être ouvert un immense stock de Tapis de Velours, de Bruxelles, d'Ingrains et de Trois-plis.
Aussi un vaste assortiment de RUGS En Moquette, Velours, Turques et de Bruxelles.
Aussi un choix nouveau de
Stores de Fenêtres,
Corniches, Tringles de Corniches, Rideaux de Dentelle, Linoleum et TOILES CIREES POUR PLANCHER, De toutes les largeurs.
Aussi un vaste assortiment de
NATTES DE CHINE.
Les articles sus-nommés sont tous frais, nouveaux.
N. B.—Nous recevons tous les jours de NOUVELLES
Etoffes à Robes, d'Automne,
Et en envoyons des échantillons à qui nous les demande.
B. & W. ORONER,
141 rue du Canal, coin Bourbon.
1er sept—3m

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
26oct83—1an dim.mar.jeu

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
EN
NATTES
DE CHINE,
A. Brousseau's Son
17.....RUE DE CHARTRES.....
TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui conviendront à tout le monde.
5fevin—1an

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

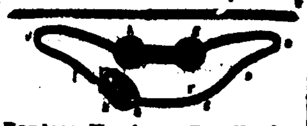

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, N.-le-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.]
3 avril—1 an

Spectacles, Bals, &c

Théâtre St Charles de Bidwell.
Une Semaine seulement,
Commençant DIMANCHE SOIR, 2 décembre
Matinées Mardi et Samedi.
L'ACTRICE FAVORITE,
CHARLOTTE THOMPSON,
Secondée par le jeune acteur de talent,
GEO. LEAROCK.
Dans sa comédie-drame,
CHARLOTTE THOMPSON
JANE EYRE.
Dimanche, 9 déc—La ROYAL DRAGON JAPANESE TROUPE. 1déc—

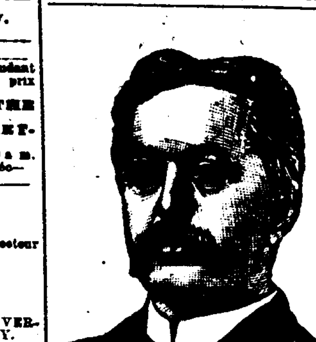

PAVILLON
—DE—
FARANTA,
OUVERT TOUS LES SOIRS,
Coin des Rues Bourbon et Orléans.
Le plus grand spectacle de 10 sous du monde.
DEPLOIEMENT EXTRAORDINAIRE DE TALENT POUR L'AMUSEMENT DU PUBLIC.
Réengagement du prodigieux homme de fer, Mons. Chas. Bixamos,
De l'Hippodrome de Paris, qui rivalise de force avec deux chevaux, sur la scène.
Réengagement du SIGNOR BLITZ Jr., le grand Magicien, et de sa charmante assistante, M'LLE LOUISE, qui montre des oiseaux savants.
Réengagement du célèbre Ventriloque, le PROF. ORM DIXON.
Réengagement des FRERES HARPER, hommes de talent, de MABEL FRANCIS, des LAMOTHE et de FRANK CONWAY.
Première apparition, Lundi Soir, de
FRAZER ET ALLEN,
Les Minstrels Versatiles,
—ET—
Johnny Patterson,
Le CLOWN Irlandais populaire, qui a de nouvelles chansons et de nouveaux traits.
DE GRANDS PREPARATIFS SE FONT POUR LES FÊTES.
Entrée.......... Dix sous.
Sièges réservés, Quinze sous supplémentaires.
Matinées les Dimanches, Lundis et Samedis.
2déc—

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL!
PRO BONO PUBLICO.
EDIT LXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE VINGT-SIXIEME JOUR DE FEVRIER 1884,

soit connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat; que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce; qu'aux chemins de fer de notre capitale choisie, des voies importantes ont été ajoutées—le "Mississippi Valley", qui ouvrira une section riche et fertile du pays, et le "Queen and Crescent" qui contribuera puissamment à la prospérité de la ville reine de l'Ouest - deux entreprises qui témoignent du talent et de l'énergie des citoyens et qui y amèneront des capitaux. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Les préparatifs de nos bien-aimés sujets pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE UNIVERSELLE ET LE CENTENAIRE DU COTON qui aura lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLEANS, en 1884 85, a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et du concours de notre auguste personne. La tendance aux améliorations, l'impulsion donnée au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la population à la richesse et la prospérité qui résulteront de cette grande combinaison des manufactures et des produits des nations du globe, sont au delà des calculs des hommes les plus sages et les plus entreprenants de notre siècle. Nous exhortons donc notre peuple à tout mettre en œuvre pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réussie où seront réunies les intelligences du monde les plus illustres de notre civilisation.

VII. Nous manifesterons ici le grand plaisir que nous ont causé les cordiales réceptions faites aux personnes attachées à notre cour et les fêtes organisées en leur honneur par notre cher cousin "Cincinnatus" de notre ville reine; et nous adressons des remerciements aux "Orioles", de Baltimore, pour les courtoisies dont ils ont entouré les représentants de notre royaume. De notre part et de la part de notre population, nous invitons ces galants chevaliers et leurs charmantes reines d'honorer notre ville de leur présence à la prochaine fête et à l'EXPOSITION DU CENTENAIRE.

Dieu Protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, ce 25me jour d'Octobre 1883, et la Cent-Douzième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX

Contresigné: BATHURST, Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1883.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST, Tiroir de la Poste 1093, Nlle-Orléans, Lne.
27 nov—

Spectacles, bals, &c.

Académie de Musique DE BIDWELL.
Une semaine seulement commençant dimanche soir, 2 décembre, matinées mercredi et samedi.
HAPPY CAL WAGNER'S
New Minstrels
C. B. BROWN........ Propriétaire et Directeur
R. B. FITZ.......... Intendant et Régisseur
Dimanche—9 déc.—MILTON NOBLES.
1 déc—

Grand Bal Paré et Masqué
DONNÉ PAR LA
Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
(Casernes et Versailles.)
A la salle de
L'UNION FRANÇAISE,
Rue des Remparts, entre St-Philippe et Dumaine
Samedi, 1er décembre 1883,
Au bénéfice de son Asile.
Prix du billet.......... $1 00
On peut se procurer des invitations pour dames en s'adressant aux membres du comité d'arrangements
Les demandes de privilèges de la buvette, du restaurant et du vestiaire seront reçues par soumissions cachetées, jusqu'au 27 novembre chez M. F. C. Philippe, No 66 rue de Chartres, ou à un des membres du comité d'arrangement.
Le Comité se réserve le droit de rejeter une ou toutes soumissions.
Comité d'arrangements:
P. V. RELIMPIO, Chairman
SEBASTIEN ROY, Ex-officio.
D. D. Seghers, Didier Valts, Estève E. Nunez N. A. Lucas, François Dufrêche, Frank A. Pu an, V. Kaune, B. Guerchoux, Baptiste Louga, Jan Prosper Gotée, A. J. Padron, Léon Artigue, M. A. Peyroux, Gabriel Dulac, F. C. Philippe. 11nov
Le privilège de la buvette, du restaurant et du vestiaire sera vendu à l'encan, DIMANCHE, 25 novembre, à 1 heure P. M., à la Salle de l'Union Française, rue des Remparts.

QUARTIER GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL D'ETAT, Parti Démocrate, Etat de la Louisiane. Nlle-Orléans, 24 octobre 1883.

A la réunion générale du Comité Central d'Etat, tenue au salon P. de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, le 22 et le 23 octobre 1883, les résolutions suivantes ont été votées:

Résolu. Que chaque paroisse, et chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, nomme un délégué par chaque 200 votes démocratiques, et un délégué en sus pour chaque fraction de cent ou plus de ces votes, donnés soit au général Wiltz ou au général Hancock, en prenant le vote le plus élevé comme base de représentation. Il est bien entendu que chaque paroisse ou ward aura droit à un délégué au moins.

Résolu. Que la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat sera tenue au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, mardi, le 18 décembre 1883.

Conformément aux résolutions ci-dessus, la Convention chargée de désigner les candidats démocrates pour les fonctions d'Etat, dont l'élection doit avoir lieu le mardi suivant le troisième lundi d'avril 1884, se réunira au Capitole, dans la ville de Baton Rouge, MARDI, le 18 décembre, à midi. Chaque paroisse et chaque ward de la paroisse d'Orléans aura droit aux délégués dont le nombre est indiqué ci-après.

Paroisses.	Vote de Wiltz.	Vote de Hancock	Nombre de délégués.
Ascension	414	411	2
Assomption	*1,506	796	6
Avoyelles	*1 604	1,310	6
Baton Rouge, E	*1,581	1,152	6
Baton Rouge, W	*239	230	2
Bienville	*1,101	763	6
Bossier	1,536	*2,144	11
Caddo	*2 672	2,478	13
Calcasieu	*1,469	784	7
Caldwell	*682	559	3
Cameron	*252	165	1
Carrol, E	181	209	1
Carrol, W	*5 3	217	3
Catahoula	*·60	618	4
Claiborne	*1 725	1 353	9
Concordia	1,209	*1,445	7
DeSoto	*918	795	5
Feliciana, E	*1,259	763	8
Feliciana, W	*1 329	1,168	7
Franklin	*822	571	4
Grant	351	326	2
Ibérie	*886	600	4
Iberville	626	524	3
Jackson	*682	382	3
Jefferson	*602	438	3
Lafayette	*1 295	590	6
Lafourche	*1 715	1,478	9
Lincoln	*1 400	1,115	7
Livingston	*543	270	3
Madison	*2 370	926	13
Morehouse	947	951	5
Natchitoches	1,351	*1 629	8
Orléans			
1er Ward	1,115	*1,366	7
2e Ward	916	*1,619	6
3e Ward	1,012	*2,347	14
4e Ward	616	*502	2
5e Ward	1,001	*1,280	5
6e Ward	907	550	5
7e Ward	991	1 650	5
8e Ward	564	*914	5
9e Ward	1 082	*1 287	6
10e Ward	1,217	*1 754	9
11e Ward	1,162	*1 617	8
12e Ward	637	608	3
13e Ward	321	384	2
14e Ward	237	168	1
15e Ward	490	*644	3
16e Ward	247	*131	1
17e Ward	195	257	1
Ouachita	1,976	*2,225	11
Plaquemines	829	745	4
Pointe-Coupée	*1 356	891	7
Rapides	*1,941	1,744	10
Rivière Rouge	694	560	3
Richland	1 158	1,746	6
Sabine	*823	433	4
St Bernard	*897	390	4
St Charles	114	104	1
Ste Hélène	464	368	2
St Jacques	*806	599	4
St Jean-Baptiste	490	343	2
St Landry	*3 529	2 099	14
St Martin	*852	632	4
Ste Marie	515	471	4
St Tammany	*605	431	3
Tangipahoa	7 5	7 4	4
Tensas	1,944	2 665	10
Terrebonne	1,007	1 005	5
Union	*1 548	1 162	8
Vermilion	*976	374	5
Vernon	*688	372	3
Washington	*574	348	3
Webster	588	*861	4
Winn	*720	320	4
Total	73,778	65 067	399

*Vote le plus élevé.

J. B. EUSTIS, Chairman du Comité Central Démocratique d'Etat.

O. M. TENNISON, Secrétaire.
6 nov—2f par sem jus 18 déc

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

E. L. Ranlett & Cort
E. L. Ranlett et Sidney Ranlett individuellement et comme associé de la dite raison sociale vs. leurs créanciers.

Ordre de Cour -

La cession des biens des pétitionnaires est par le présent avis acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, le 31me jour de décembre 1883 à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Il est de plus ordonné que J. O. Nixon, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 novembre 1883.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
29 nov 3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L. E Arny vs. Ses créanciers, No—— Cour Civile de District.

Ordre de Cour—

La cession des biens du défendeur est, par le présent avis, acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est donné qu'une assemblée de ses dits créanciers ait lieu et soit appelée pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, SAMEDI, 29e jour de décembre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et il est de plus ordonné que H. B. Kelly, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1883.
Signé: HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 nov—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

L Graham & Son contre leurs créanciers, No. 9846.

ORDRE DE COUR.—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Lewis Graham & Son, et Lewis Graham et Lewis S. Graham, soit convoquée et tenue devant Andrew Hero, Jr., notaire, en cette ville, MARDI, le 18 décembre 1883, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur une demande de sursis et de remise. Toutes les procédures contre les personnes et les biens de Lewis Graham et Lewis S. Graham seront suspendues et les créanciers des pétitionnaires sont dûment notifiés d'assister à la dite réunion. Il en sera donné avis public. M. J. D. Coleman, avocat, est désigné pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1883.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, député greffier.
16nov—16, 27—8, 16, 18 déc.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A—No 8544.
Succession de Francis A. Boyle.

ATTENDU que Mme Aylra P. Nugent, veuve de Francis A. Boyle, gardienne ou curatrice de la personne et du bien de la mineure Lucy Boyle, a enregistré une pétition en cette cour, demandant en la susdite capacité d'être autorisée à transférer de la Louisiane toute la propriété et tous les effets appartenant à Lucy Boyle, interdite.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne de faire valoir, dans le délai prescrit par la loi, les raisons pour lesquelles la demande ne serait pas accordée sur la preuve suffisante fournie à la cour, que les deniers de la dite Lucy Boyle sont payés et qu'elle n'en a pas dans l'Etat.

Par ordre de la cour,
LOUIS A. RICHARDS, Sous Greffier.
7nov—5 fois en 30 jrs

ART. CARRIERE
R. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 123 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.]

L.S.L.
Prenez Avis!!
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
DONNERA
A LA
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 18 DECEMBRE 1883,
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE M,
Sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE REDUCTION!
Pas d'ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.
UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000
2.279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
Au bureau de la compagnie
MARDI, 18 DECEMBRE 1883,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $10 le Billet.
LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	100..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit.......... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.......... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.......... 7,500
2,279 Lots s'élevant à.......... $522,500
Les billets gagnants peuvent être déposés pour collection dans n'importe quelle banque, express ou autre agence.
CERTIFICAT.
"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

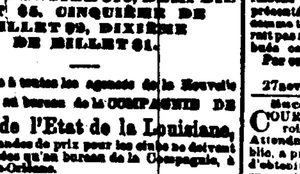

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

Vente de crédit au commerce,

De 900 caisses Bottes, Souliers et Brodequins reçus directement des meilleures fabriques de la Nouvelle-Angleterre, de Philadelphie et d'autres fabriques du Nord.

PAR H. STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu MARDI, 4 décembre 1883, à partir de 11 heures du matin, à leur salle de vente, 35 rue de Chartres, un des assortiments les mieux choisis qui se soient jamais offerts en vente ici, de

900 caisses de bottes, souliers et brodequins

comprenant un très beau et complet assortiment de chaussures convenables pour messieurs, garçons, jeunes gens, dames, demoiselles et enfants, convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

L'attention des commerçants est appelée sur la vente, attendu que ses marchandises seront cédées sans limite ni réserve. 2 déc—2t

PAR W. I. HODGSON.

JOLIE RESIDENCE-COTTAGE
Avec terrain 57x158 pieds.
Rue Lapeyrouse, près Galvez.
Troisième District, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, entre Magasine et Natchez, il sera vendu—

Cette jolie résidence-cottage (recouverte en ardoises) rue Lapeyrouse, entre Galvez et Miro (l'îlet borné par la rue Laharpe). Troisième District de cette ville ayant quatre chambres et deux cabinets, galerie à l'arrière, deux grandes cuves, un joli jardin, cours pour les petits lieux d'aisance, &c, dans le tout sur un terrain mesurant environ 57x158 pieds d'après le plan au lieu de la vente.

Cette jolie résidence est en bon état, est recouverte en ardoises; le voisinage est agréable et à proximité des chars, des écoles et des églises.

Conditions - La moitié ou plus comptant, la balance à 1 an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent au comptant sur les lieux pour assurer la vente

Acte de vente pardevant Chas. G. Audry, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.
2déc—2 9 13 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente à La Folle Enchère
Propriété dans le Sixième District.
Succession de feue Mme Nancy Ann Cornes.
(Vente pour le compte de l'ancien propriétaire. Dossier de la Cour Civile de District No 1212.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI le 22 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en cette ville, pour le compte et aux frais et risques de Robt. J. Connolly, qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente faite à lui le 30 juin 1883 en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'un en date du 4 juin 1881 et l'autre en date du 30 mai 1883, dans la succession de feue Nancy Ann Cornes. Dossier No 1212, et qui a été légalement mis en défaut, il sera vendu les lots de terre suivants situés dans le Sixième District de cette ville

6. L'îlet No 107 borné par la Upper Line, les rues Coliseum, Claiborne et Robert.

7. L'îlet No 108 borné par les rues Soniat, Claiborne, Coliseum et Robert.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le reste à un an avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles, 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, No 127 rue Commerce, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1883.
18 nov—18,25—2,9 16,22 déc

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Amelia McGregor, première femme de C. C. Holtz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9926—Division E—Attendu que Augustus F. Holtz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia McGregor, première femme de C. C. Holtz décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne sera pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23nov—23 27—2 déc

Succession de John Stanton et Mary Grennan Stanton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9917—Division A—Attendu que Thomas J. Stanton a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus John Stanton et Mary Grennan Stanton décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 nov—23 27 2 déc

Succession de Mme Ann Farmer Hepe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9947—Division A—Attendu que Conrad Hepe a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Ann Farmer Hepe, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 nov—23, 27, 2 déc

Peter Terre individuellement, etc., vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,301—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Peter Terre et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par le syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 nov—23 27 2 déc

Succession de Mme S. Y. W. West.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,725—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1er déc—1, 5, 9.

Succession de Mme S. Y. W. West.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,725 — Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
1er déc—1,5,9

Succession de Pierre Auberdiac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,026—Division — Attendu que P. S. Wiltz jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Auberdiac, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
1déc—1,5,9

Succession de John J. Mayes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9099—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. de G. de Fonblanque, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1er déc—1,5,9

Succession de Franklin Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6243—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George E. Sears, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 nov—29—4,8 déc

Succession de Mme Laura E. Merrick Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3412—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis James Bright, tuteur, &c, et comme tel administrateur cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
27nov—déc 1 4 6.

Succession de William P. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 9969—Division — Attendu que P S Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William P. Jones décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
25 nov—25 29 4 déc

Succession de Thomas Howard.

COUR CIVIL DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8256—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur public, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
25 nov—25 29—4 déc

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée de valeur dans le Cinquième District.
Succession de Margaret Craig.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A—No 9822

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale— MERCREDI 2 janvier, 1884 à midi et demi au bureau Ferry Exchange, près du débarcadère des ferries (bacs à vapeur) des 1er et 2me districts, dans le 5me district de cette ville (Alger) en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour de District, paroisse d'Orléans, Division A, en date du 1er décembre 1883, je vendrai à l'encan la propriété dont la description suit:

Deux certains morceaux de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville (Alger) rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, et désignés par les Nos 5 et 6 du carré No 85, lequel est borné par les rues Alix, Bouny, Seguin et Eliza. Les terrains mesurent chacun, 30 pieds de façade sur Alix sur 120 pieds entre lignes parallèles et égales, le tout au pied anglais

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera le paiement, en sus du prix de l'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
2 déc—8 15 22 29 2 janv

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence à deux corps de logis rue Dumaine.
Succession de Mme Florinde L. Camp, femme décédée de John B. Laguaite.
No 5749.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre il sera vendu, à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, étant le No 9 de l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Robertson et Claiborne, et mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis désignée par le No 269 rue Dumaine, à deux portes de la rue Claiborne

Conditions de la vente—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de six mois du jour de la vente en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Amédée Ducatel, notaire, 47 rue Toulouse.
29nov—

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée de choix et terrains à Carrollton.
Succession de Chauncey C. Porter.
No 40,184—Succession de Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 décembre 1883 à midi à la Bourse d'Encan St-Charles en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1875, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes de valeur, à savoir:

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Monroe, Troisième, Léonidas et Levée et désignés par les lots Nos 49, 50, 51, 70, 71 et 72, et mesurant comme suit, à savoir les lots Nos 49, 50 et 51, se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 49 formant le coin des rues Monroe et Troisième. le lot No 70 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur 111 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 69 et 108 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 71, sur une profondeur dans le fond de 27 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 52 et 2 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 51, le lot No 71 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 108 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 70 et 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 72 et 32 pieds 6 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond sur la ligne qui le divise du lot No 51, et le lot No 72 étant de forme irrégulière, mesure 43 pieds 6 pouces de face à la rue Monroe, 58 pieds de face à la rue Levée, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 71 et 76 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 51.

Les améliorations sur la dite propriété consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages sur les lots Nos 51 et 72.

La propriété sera vendue conformément à un plan montrant les subdivisions et en lots au gré des acquéreurs.

Conditions de la vente—Comptant et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1878 payables en 1879.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère notaire.
18nov—25 & 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété rue Claiborne, près de la rue Esplanade.
Succession de John Cragg.
No 6249—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J Hoey, encanteur bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 22 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 5 novembre 1883, et signé le 9 novembre 1883, et en vertu d'un ordre de vente rendu le 20 novembre 1883 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

TROIS TERRAINS, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Kerlerec et Columbus. Les dits lots sont désignés par les Nos 5, 6 et 7, et ont les dimensions suivantes:

Le lot No 5 a 31 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Claiborne, 32 pieds 11 pouces de largeur sur la ligne du fond sur 145 pieds 11 pouces de profondeur.

Le lot No. 6, attenant au lot No 5, a 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No 7, qui y touche, a 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations sur les dits lots comprennent trois bâtisses en bois, désignées par les Nos 340, 342, 344 et 346 rue Claiborne.

Conditions de la vente—1/2 ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit de douze mois du jour de la vente en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devront déposer 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les acquéreurs assumeront aussi, en dehors de l'enchère, le montant des taxes dues et exigibles pour l'année 1883.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Robert J. Kerr, notaire, 28 rue Carondelet.
21nov—21,25, 1,8,15,22 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée.
Quatrième District, coin Première et Locust.
A. W. Grunewald vs Elize Grunewald et als, No 8074—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Vente pour effectuer un partage et succession de Henry A. Grunewald, No 8132 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu le 1er mai 1883 et un ordre de vente rendu le 21 mai 1883, il sera vendu à l'encan, afin d'effectuer un partage dans les affaires ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

Cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Première et Deuxième, désignés par les lettres A B C et D et le No 6, se touchant et mesurant comme suit, conformément à un plan de Louis H. Pilié député voyer de ville, en date du 19 mars et enregistré dans le procès en partage ci-dessus mentionné, No 8074:

Le lot A forme le coin des rues Locust et Première et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Locust sur 92 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade à la rue Première, sur lequel se trouve une maison à un étage, avec cuisine. Ce coin est convenable pour magasin.

Les lots B, C et D se touchent et mesurent chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Locust sur 92 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 6 est limitrophe au premier dans le fond et mesure 31 pieds de face à la rue Première sur 126 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions de la vente. Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement en billet de l'acquéreur à son propre ordre, portant hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété avec les clauses usuelles de "non aliénation" 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de la police d'assurance et l'obligation par l'acquéreur en sus du prix de son enchère, de toutes les taxes de l'année courante et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.
4 nov—4, 10, 17, 24, déc 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée.
Rue des Français.
Succession de Mme Jane McAnulty—No 9510
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Francis A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 13 Novembre 1883, il sera vendu, à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:

Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français, Champs Elysées, Amour ou Remparts et Bons-Enfants ou St Claude, connu comme le lot No 21 et mesurant au pied anglais 28 pieds de face à la rue des Français sur 112 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux en billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an avec hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie, les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, notaire, No 162 rue Commune.
14nov—14, 18, 24—1, 8, 15 déc.

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Installations de l'ancienne Banque des Citoyens.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—JEUDI, 6 décembre, à 11 heures A. M., il sera vendu au coin des rues Douane et Royale—

Toutes les installations de l'ancienne Banque des Citoyens, comprenant la splendide balustrade en acajou massif, 25 bureaux, grilles et petits lustres à gaz et autres installations à gaz, "pigeon holes", etc., etc.

—Aussi—

Une voûte en fer avec portes et serrures
Un coffre-fort.
Conditions—Comptant 2 déc—

Vente pour opérer un partage parmi des héritiers âgés.

No 188 rue Royale, entre Ste Anne et Dumaine. Maison de résidence et magasin en briques, à 3 étages, avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 décembre, à midi il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune—un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, désigné par la lettre C, carré, étant borné par les rues Royale, Ste Anne, Chartres et Dumaine, mesurant 29 pieds 11 pouces de façade, rue Royale, sur 29 pieds, 1 pouce 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 67 pieds 6 lignes du côté de la rue Ste Anne et 65 pieds 7 pouces 4 lignes du côté de la rue Dumaine. Le tout d'après un plan de A. de Armas député voyer, en date du 24 septembre 1853.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages avec mansarde, le rez-de-chaussée en magasin, les deux étages supérieurs servent comme résidence ayant chacun 2 chambres et un cabinet. 2 bâtisses en briques dans le fond, ayant 2 chambres chacune, hydrant, lieux d'aisance, etc. etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec intérêt à partir de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 o/o honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur fera assurer les lieux et se charge, à payer les taxes dues en 1883 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusebe Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur.
1e déc—1 & au jour.

Actions de la Compagnie d'assurances "Hope."
Succession de Henri Peychaud.
No 9616—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureaux 46 rue Royale—JEUDI 13 décembre 1883 à midi et demi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St. Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier en vertu d'un arrêt de l'Hon. L. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 novembre 1883, pour le compte de la dite succession

12 actions de la Compagnie d'assurances du Hope.

Conditions—Comptant sur livraison.
1er déc—1, 4, 8, 13.

Succession de François Lacroix.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. ——.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 novembre 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent dans le 3me District de cette ville, carré d'îlet 39 borné par les rues Champs Elysées, Marais, Mangry et St Claude, désigné par le No 2. Le dit terrain au pied américain mesurant 30 pieds et 4 lignes de façade rue Champs Elysées sur 105 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Les terrains 24 et 26 dans le carré d'îlet 615 borné par les rues Poydras, Dupré, Perdido et White. Le terrain 24 mesure 28 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 26 mesure 29 pieds 3 pouces 1 ligne de façade rue White sur une profondeur de 143 pieds 2 pouces 9 lignes, acquis le 15 avril 1862, par acte devant R. J. Ker notaire.

3° Les terrains de 3 à 30 du carré d'îlet 589 borné par les rues Poydras, Rocheblave, Perdido et Tonti. Les terrains 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Poydras sur 152 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 11 forme le coin des rues Poydras et Rocheblave. Les terrains 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Rocheblave, sur une profondeur de 157 pieds. Les terrains 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 mesurent chacun 27 pieds de façade rue Perdido, sur une profondeur de 132 pieds. Le terrain 16 forme le coin des rues Perdido et Rocheblave, et le terrain 26 le coin des rues Perdido et Tonti. Les terrains 27, 28, 29 et 30 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Tonti sur une profondeur de 151 pieds.

Aussi un morceau de terre dans le même carré adjacent au terrain 30, mesurant 12 pieds de façade rue Tonti, sur 60 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, acquis par acte devant P. Lacoste, notaire le 24 février 1857, livre 70, folio 668.

4° Neuf certains terrains du No 1 au No 25 inclusivement, dans le carré d'îlet No 600 borné par les rues Poydras, White, Perdido et Broad. Les terrains 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 29 pieds 1 ligne de façade rue White sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 21 mesure 29 pieds 3 pouces 7 lignes de façade rue White, sur 155 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 22, 23, 24 et 25 mesurent chacun 31 pieds 9 pouces et 21 lignes de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme le coin des rues White et Perdido, acquis le 15 avril 1862 par acte pardevant R. J. Ker notaire

5° Un carré d'îlet situé dans la paroisse St Bernard, étant le carré No 21 selon le plan du village de Versailles, dressé par J. Pilié en date du 15 avril 1837, et déposé dans le bureau de Théodore Seghers, ancien notaire, mesurant 273 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la Première rue de Paris, sur la rue Delar 210 pieds 6 pouces et 9 lignes sur la rue Bienvenu, 210 pieds, rue Bayou 273 pieds 10 pouces et 3 lignes.

6° Les droits et actions que le dit François Lacroix possède contre la ville de la Nouvelle Orléans et les vendeurs, prédécesseurs, en raison de hors de possession de Myra Clark Gaines, de 87 terrains dans les îlets 49, 51, 31 et 32, situés dans le "Blanc Tract" ainsi que le tout est décrit plus explicitement sur le registre 3603 de la Cour de Circuit des Etats-Unis, district Est de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Myra Clark Gaines vs P. H. Monsseaux et autre.

7° Deux terrains Nos. 3 et 4 du comté de Mandeville, carré borné par les rues Montgomery, Washington, Girod et Villeré, mesurant 280 pieds sur 50 O sur la dite rue.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas notaire, aux frais des acquéreurs.
24nov—24—1, 8, 15, 22, 29 déc.

Beaux Meubles, Verrerie, Livres, Bibliothèque, etc., etc.
Succession de Henri Peychaud.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 9616.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur,—Bureau 46 rue Royale MERCREDI, 5 décembre 1883, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 64 de la rue Bienville, entre Royale et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District d'Orléans en date du 23 novembre 1883, pour le compte de la dite succession.

Un bel assortiment de meubles, tels que armoires de la fabrique Mallard, tables de Buhl, tables s'ouvrant, side-boards, pendules de bronze, ameublements de salon, bibliothèques, livres, chaises, lits, cristaux, porcelaines, vases de cheminée, etc., etc.

AUSSI—1 D. B. fusil de la fabrique de Bernard.

Conditions—Comptant.
24nov—24, 29—1, 5 déc.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Emplacement commercial de choix, coin des rues St-Denis et Troisième.
Propriété de valeur rue Troisième, entre St-Denis et St-Patrick.
Trois terrains de valeur à Milneboorg.
Dans l'affaire de Aloysius et de Louis Werner vs la succession de Anton Werner.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No. 8763.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 15 décembre 1883 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 9me jour de novembre 1883, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St Patrick et St Denis, désigné par le No 17, et mesurant 60 pieds de façade rue St Denis, sur une profondeur et façade rue Troisième, de 120 pieds, entre lignes parallèles, dont deux rues forment le coin.

2° Un certain morceau de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Denis, St Patrick, Seconde et Troisième, mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade sur la dite rue Troisième, et 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains carrés d'îlets, situés dans le village de Milneburg, paroisse d'Orléans, désignés par les Nos. 111, 117 et 118 et sont bornés comme suit, savoir: le terrain No 111 par les rues Deers Rabbits, Dublin et Vienne; No 118 par Deers Rabbits, Vienne et Pressburg, et ont, chacun, 319 pieds, 18 pouces, 7 lignes de face rue Deers et Rabbits, sur 360 pieds 4 pouces de face sur chacune des rues Dublin, Vienne et Pressburg, le terrain No 117 est borné par l'Avenue du Peuple et les rues Rabbits et Pressburg; il a 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face Avenue du Peuple et rue Rabbits, 269 pieds 10 pouces 7 lignes de face aux rues Vienne et Pressburg.

Condition—Comptant

Acte de vente pardevant Benj Orr, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt comptant, de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
11 nov—11, 16 23—Dec 1, 8, 15.

VENTES PAR LE CONSTABLE.
Daniel Morry vs William Purcell et sa femme.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 526— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. E. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, rue Tchoupitoulas, MARDI, 4 décembre 1883, à midi des objets ci-dessous décrits, à savoir:

Un lot de [illegible], comptoir, etc, etc, Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
28nov—23 28 déc 4

L'Abeille de
DIMANCHE,
FEUI
LA
Mme
PAR GEO